



**PROCES VERBAL**

**ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE  
DU 30 MAI 2013**

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE de VALLEES VILLAGES MONTAGNES s'est tenue le 30 Mai 2013 dans la salle des fêtes de GOURBIT pour délibérer et voter sur les questions de l'ORDRE DU JOUR suivant :

• **PREMIERE RESOLUTION :**

*L'Assemblée générale accepte l'acquisition par Vallées Villages Montagnes de locaux à usage de Bureaux et ateliers pour l'exercice de sa mission statutaire.*

• **DEUXIEME RESOLUTION :**

*L'Assemblée Générale mandate le CONSEIL D'ADMINISTRATION de l'Association pour :*

- 1. Procéder au choix définitif des locaux et de leur prix d'acquisition.*
- 2. Négocier auprès d'organismes financiers de son choix l'obtention d'un prêt correspondant au maximum à 80 % du montant total de l'opération (acquisition + frais de notaire + frais de mise en conformité) dans la limite maximum de 100 000 euros.*
- 3. Le choix de l'établissement et des modalités de ce prêt.*

• **TROISIEME RESOLUTION :**

*L'Assemblée Générale mandate le Président de l'Association pour signer tous documents et actes notariés nécessaires à la concrétisation de cette opération d'acquisition auprès de la banque, du notaire et autres administrations en application des résolutions 1 et 2 adoptées par l'Assemblée Générale.*

-oOo-

**MEMBRES PRESENTS :** A.C.C.A. de LAPEGE – M. ALCAÏNE Manuel – M. CARRE Alain – M. CUMINETTI Daniel – M. DEFFARGES Bernard – M. FARRUGIA Guy – M. FLOURAUD Marcel – M. FONQUERGNE Jean-François – M. LEPLUS Alain) – M. PAULY Claude – MME PIALAT Cathy – M. POULET Georges – M. ROQUES Louis – M. ROUZAUD Marcel – M. VAYSETTES Alain.

**MEMBRES REPRESENTES :** A.A.C.M. représenté par M. POUTAU Pierre – A.D.A.V.S. représenté par M. FARRUGIA Guy – M. COZ Jean-Jacques représenté par M. ROQUES Louis – M. DEDIEU Michal représenté par M. ROUZAUD Marcel – M. DUPUY André représenté par M. DEFFARGES Bernard – M. PUJOL Philippe représenté par M. FLOURAUD Marcel – M. VIDAL Max représenté par M. POULET Georges.

Soit 22 membres présents et représentés sur 31 membres adhérents de l'association. Le quorum requis des deux tiers est atteint. L'Assemblée générale extraordinaire peut valablement délibérer et voter.

-oOo-

M. Bernard DEFFARGES remercie tout d'abord Mr le Maire de GOURBIT du prêt de la salle pour cette réunion. Il souhaite la bienvenue aux membres présents.

Il rappelle ensuite que **VALLEES VILLAGES MONTAGNES**, devant l'exiguïté de ses locaux, recherche depuis plusieurs mois une possibilité de locaux plus spacieux pour l'exercice de sa mission. Cette possibilité se présente à l'association par l'actuelle mise en vente d'un bâtiment de plus de 500 m<sup>2</sup> sur deux niveaux, situé à 150 m des locaux actuels. Le prix étant en cours de négociation avec le propriétaire actuel. Cet emplacement pourrait compléter les locaux actuels et résoudrait notamment le problème de place de l'atelier bois.

Afin de pouvoir saisir toute opportunité rapidement, il est demandé à cette Assemblée Générale Extraordinaire de statuer sur les résolutions mises à l'ordre du jour.

- **PREMIERE RESOLUTION :**

L'Assemblée générale accepte l'acquisition par Vallées Villages Montagnes de locaux à usage de Bureaux et ateliers pour l'exercice de sa mission statutaire.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

- **DEUXIEME RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale mandate le CONSEIL D'ADMINISTRATION de l'Association pour :

4. Procéder au choix définitif des locaux et de leur prix d'acquisition.
5. Négocier auprès d'organismes financiers de son choix l'obtention d'un prêt correspondant au maximum à 80 % du montant total de l'opération (acquisition + frais de notaire + frais de mise en conformité) dans la limite maximum de 100 000 euros.
6. Le choix de l'établissement et des modalités de ce prêt.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

- **TROISIEME RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale mandate le Président de l'Association pour signer tous documents et actes notariés nécessaires à la concrétisation de cette opération d'acquisition auprès de la banque, du notaire et autres administrations en application des résolutions 1 et 2 adoptées par l'Assemblée Générale.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

**Le Président**  
**Bernard DEFFARGES**

**Le Secrétaire**  
**Alain VAYSSETTES**